N° 6771/2020-161

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

OBJET : Approbation de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

25 NOV. 2020
Publié le .....
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Philippe MARTIN 4ème Vice-Président expose :

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6771-2020-161-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient jusqu'à présent privés.

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de notre collectivité, issu de la concertation engagée depuis juin 2019, se formalise par la signature d'une charte.

Cette charte a pour vocation d'arrêter les modalités de présence, l'offre de service aux usagers dans les accueils de proximité et la contribution de la DGFIP au fonctionnement de ces accueils de proximité.

Elle prévoit en outre les interactions entre le service de gestion comptable (SGC) et des conseillers aux décideurs locaux (CDL) relevant de la DGFIP avec les collectivités locales.
Les missions déployées auprès des collectivités locales sont de trois types :

- Une mission de conseil régulière en matière budgétaire, de fiscalité directe locale ou commerciale, d'éligibilité de dépenses au FCTVA, de recouvrement des produits locaux...
- Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leur enjeu pour ses interlocuteurs (réformes majeurs telles que la réforme de la fiscalité directe locale, le compte financier unique, la mise en place d'organisations mutualisées, l'automatisation du FCTVA ou les sujets liés à la dématérialisation)
- Une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités (demande d'analyse financière prospective par exemple)

La charte a pour objet d'entériner, jusqu'en 2026, la carte des implantations de la DDFIP dans le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Lozère.
A ce titre, une analyse qualitative et quantitative annuelle du dispositif partagé par les signataires sera menée et, sur la base d'un constat partagé, des ajustements pourront alors y être apportés.
La mise en œuvre de cette charte fera l'objet d'un suivi annuel avec le Président de la Communauté de Communes et la Directrice Départementale des Finances Publiques dans le cadre d'un comité ad hoc.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances Publiques tel qu'il a été présenté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette charte dont le projet est joint en annexe

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6771-2020-161-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6771-2020-161-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020